

Dégâts collatéraux liés à la pandémie COVID-19

Collateral damage due to COVID-19 pandemic

Lemaitre F.

Service des Soins intensifs, CHRSM site Meuse, Namur

RESUME

Nous rapportons le vécu d'un médecin au sein d'un service de soins intensifs d'un hôpital général en décrivant les difficultés rencontrées au quotidien dans la prise en charge des patients dans le contexte de pandémie COVID-19. Nous décrivons également sa tentative de retrouver des repères, en tant que médecin mais également en tant que personne.

Rev Med Brux 2020 ; 41 : 177-9

ABSTRACT

We report the experience of a medical doctor in an intensive care unit of a general hospital, describing the difficulties encountered in the daily care of patients in the context of the COVID-19 pandemic. We also describe the doctor's attempt to find her bearings, both as a physician and as a person.

Rev Med Brux 2020 ; 41 : 177-9

Key words : COVID-19 pandemic, altruism, ethics

HISTOIRE CLINIQUE

Je suis médecin, je travaille dans le Service des Soins intensifs d'un hôpital général et je n'irai pas travailler ce matin. Je viens de terminer une période de 6 jours consécutifs de travail incluant 2 gardes, correspondant à environ 70 heures de prestation. Je ne devrais pourtant pas me plaindre, je suis bien loin de mes 90 heures/semaine et de mon record de 27 jours d'affilée lorsque j'étais candidate spécialiste en médecine interne et soins intensifs dans nos hôpitaux universitaires mais là, j'ai besoin de prendre 24 heures pour me reposer, tant physiquement que psychologiquement.

Le service dans lequel je travaille est composé de 3 unités de 8 lits. Il a été divisé en 2 : une zone COVID et une zone non COVID. Au cours de la semaine, dans la zone non COVID, j'ai pris en charge un patient qui, n'ayant pas osé se présenter à l'hôpital en raison de la pandémie COVID-19, a été admis aux soins intensifs avec une ischémie aiguë du membre inférieur gauche évoluant depuis une semaine et dont la jambe a malheureusement dû être amputée après l'échec du traitement de revascularisation. Dans la chambre d'à côté se trouvait un patient de 42 ans, arrivé au stade subaigu d'un infarctus antérieur étendu. Il a actuellement une fraction d'éjection ventriculaire

gauche à 25 % et est dyspnéique au moindre effort. Il avait pourtant présenté plusieurs heures avant son admission, les symptômes décrits dans tous les livres de sémologie médicale, avait eu les bons réflexes, avait appelé le 112 mais malgré l'envoi d'une ambulance, avait été laissé à domicile, considéré comme ayant eu une crise d'angoisse. On lui avait néanmoins conseillé d'appeler son médecin traitant le matin, ce qu'il a fait et ce qui lui a permis, *in fine*, d'arriver dans notre institution. Dans la zone COVID, j'ai également admis un patient de 52 ans présentant une pneumopathie interstitielle hypoxémiant dont l'épouse s'inquiétait de savoir si elle avait bien fait de l'emmener à l'hôpital, ayant tellement entendu qu'il fallait rester chez soi. Je l'ai rassurée, lui disant qu'elle avait effectivement bien fait de venir et qu'il était même plus que temps. Le patient est actuellement sous ventilation mécanique avec de hauts besoins en oxygène.

Durant cette semaine également, j'ai répondu favorablement à la demande de transfert d'un patient qui présentait une pneumopathie interstitielle, émanant d'un confrère qui était débordé et dont le service était saturé. J'ai aussi adhéré à la demande d'un transfert d'un patient qui présentait un hématome sous-dural compressif nécessitant une intervention neuro-chirurgicale urgente.

Ces 2 situations, qui habituellement se règlent en 2 coups de fils, ont nécessité de multiples échanges avec la direction pour justifier la pertinence de ces décisions. Les directives fédérales précisent pourtant que " *chaque hôpital contribue autant que possible de manière solidaire et responsable en fonction de ses capacités et de son expertise* ".

Le doute s'imisce en moi. Serais-je donc si malveillante en acceptant de venir en aide d'une part à un confrère et d'autre part à un patient ? Je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée amicale vers mon confrère neurochirurgien qui, venu au chevet du patient le lendemain de l'opération, tout gentiment et avec une voix douce, m'avait demandé, la mine interrogative, si on avait fait quelque chose de mal en acceptant de s'occuper du patient.

Cette journée de repos est donc l'occasion pour moi d'essayer de retrouver mes repères, en tant que médecin mais également en tant que femme. Je vous propose donc de vous emmener faire un bout de chemin avec moi dans cette quête.

DISCUSSION

Le chemin de l'altruisme

Notre première rencontre est avec Charles Darwin dont la théorie de l'évolution a engendré l'une des plus grandes révolutions intellectuelles du monde judéo-chrétien. " Le concept d'évolution de Darwin a en effet remplacé un monde statique, créé par une divinité, par un monde en évolution, sans finalité, sans anthropocentrisme absolu ¹. Darwin a démontré que chaque espèce vivante se transforme progressivement au cours des générations grâce à des mutations aléatoires. L'évolution se fait donc par la sélection naturelle des individus qui sont porteurs de la mutation, du caractère le plus favorable à leur environnement et qui ont la plus grande chance de survie².

Mais évolution, honnête homme et altruisme peuvent-ils faire bon ménage ? Darwin a dès le départ soulevé ce possible paradoxe et y a répondu en étudiant le comportement de plusieurs sociétés animales. Il a ainsi été démontré qu'il existe dans les communautés d'insectes, des femelles stériles qui œuvrent et se sacrifient pour le bien de la communauté et que ce comportement altruiste perdure de génération en génération. Outre qu'il existe chez des individus apparentés, ce comportement est également présent chez des individus non apparentés. C'est le concept d'altruisme réciproque qui a entre autres été décrit chez des chauves-souris d'Amérique centrale qui vivent en petits groupes composés de femelles et de leurs petits accueillant chaque année des femelles non apparentées. Elles peuvent toutes s'entraider à tour de rôle, une chauve-souris bien alimentée pouvant partager avec une affamée une petite quantité de sang, lui sauvant ainsi la vie. Des individus privilégiant habituellement leurs intérêts personnels peuvent ainsi être amenés à coopérer et à faire preuve d'altruisme

sous peine de conséquences néfastes pour tous³. L'altruisme fait donc partie intégrante de l'évolution des espèces. Ceci est bien évidemment aussi valable dans la société humaine.

Le chemin de la norme

En plus de l'altruisme, la raison est aussi ce qui caractérise l'honnête homme, un être libre et responsable, toujours en recherche de vérité. Ceci implique l'acceptation d'une évolution de la norme. Ainsi, pour Canguilhem, " la normativité du vivant, c'est la possibilité de tolérer des infractions à la norme habituelle, c'est la possibilité de dépasser la norme qui définit le normal momentanément, c'est le fait d'instituer des valeurs nouvelles dans des situations nouvelles ⁴.

" Si l'on regarde en arrière, l'histoire de toute société n'est-elle pas que l'histoire d'une succession ininterrompue de désobéissances qui en ont permis l'évolution de la norme et le progrès ? ⁵.

La désobéissance serait-elle donc altruiste ?

Le chemin de l'obéissance

Pour y répondre, il nous faut d'abord clarifier la notion d'obéissance. " Obéir, c'est écouter (*ob audire*), écouter en vue d'un mieux. L'obéissance d'une conscience, pour plus de bien et moins de mal, se fait par la médiation, librement sollicitée et librement suivie, d'une autre conscience, plus éclairée et plus éclairante. On ne devrait donc pas obéir à n'importe qui, mais à qui est digne de notre confiance et nous fait confiance. Mais la confiance peut être donnée à bon droit ou à tort. Il n'y a pas d'obéissance là où il n'y a pas de confiance d'un homme dans un autre ⁵.

" On attribue à Etienne de la Boétie dans son *Discours de la servitude volontaire*⁶ d'avoir posé les bases d'une réflexion sur les conditions d'existence de cette double contrainte de l'obéissance et du commandement. Son analyse repose sur une caractéristique fondamentale de l'acte d'obéissance : la capacité du sujet à participer à son propre asservissement ⁷. Nous l'acceptons probablement parce que " tous nous poursuivons le bien ou ce qui nous paraît tel. Tous, nous regardons dans la même direction du bien. Sans cela, nous n'aurions ni désir, ni crainte, ni mouvement ⁵. Ainsi, " la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 repose non seulement sur une vision volontariste du commandement et de la loi humaine, mais encore sur une vision volontariste de l'obéissance ⁵. " Pour le citoyen, il lui faut soumettre ce qui lui est commandé au critère du bien et du mal, au critère de la conscience morale ⁵.

" Obéir à un homme ou à un pouvoir uniquement parce qu'il est le plus fort, ce n'est pas obéir, c'est se soumettre. Obéir à un homme parce qu'il est plus éclairant et plus éclairé, c'est agir à la façon d'un être raisonnable et politique ⁵. C'est ainsi que Thoreau⁸, en agissant en homme doué de raison, en refusant de se

soumettre, s'est opposé à une loi injuste, celle légitimant l'esclavagisme. Il concevait la désobéissance comme un acte altruiste, de respect de l'autre et de l'humanité.

Le chemin de la désobéissance civile

On attribue l'expression " désobéissance civile " à Thoreau, expression utilisée ensuite par Gandhi et Martin Luther King. Elle est conçue comme " une remise en cause de la règle juridique qui ne se situe pas en dehors du système juridique mais en son sein, se revendiquant même comme une forme de participation démocratique à la production de la norme "7.

" Pour Hannah Arendt, la désobéissance civile est essentielle, dans des sociétés qui évoluent rapidement, pour favoriser l'adaptation des lois et institutions aux évolutions sociales. Elle a un rôle politique positif, celui de faire progresser la démocratie "9.

Et moi, à la lumière de tout cela, quel chemin dois-je prendre ?

A mon sens, celui emprunté par l'honnête homme altruiste qui fait preuve de solidarité envers ses collègues, mais également de respect envers l'humanité en prenant en charge les urgences vitales, même si cela doit être aux prix d'efforts épuisants tant physiquement que psychologiquement.

Je retournerai donc travailler demain, comme médecin au sein d'un service de soins intensifs, en continuant à mettre au centre des intérêts le bien du patient, tout en veillant au bon fonctionnement du service et de l'institution.

CONCLUSION

" Ce n'est pas la désobéissance civile qui est une contradiction, c'est l'obéissance aveugle. Tant l'une que l'autre n'est civile que si elles permettent d'ouvrir les yeux ou les maintenir ouverts "5. La désobéissance civile est une action orientée vers le seul intérêt général10. C'est également l'orientation de notre action de soignants, au chevet de nos malades.

Je termine ce bout de chemin sur une note d'espoir, en fredonnant la chanson de Paul Louka11, " Tu fais un pas, c'est la liberté, tu fais deux pas, c'est l'égalité, tu fais trois pas et le monde a changé. C'est un joli jardin quand il est midi plein ".

Conflits d'intérêt : néant.

BIBLIOGRAPHIE

1. Suzanne C. Évolution, le concept, son historique et sa perception. In : Suzanne Charles et Sand Georges. Darwin, 200 ans après, Un regard laïque. Nivelles : Éditions du Grand Orient de Belgique;2009:34.
2. Declair W. Aspect d'évolution : Darwin, darwinisme et vision du monde. In : Suzanne Charles et Sand Georges. Darwin 200 ans après, Un regard laïque. Nivelles:Éditions du Grand Orient de Belgique;2009:126-9.
3. Nolf CL. Altruism or not altruism ? That is the question! In : Suzanne Charles, Sand Georges. Darwin, 200 ans après, Un regard laïque. Nivelles:Éditions du Grand Orient de Belgique;2009:84-7.
4. Canguilhem G. Le normal et le pathologique. Paris:PUF;1966:155-76.
5. Vallançon F. De la désobéissance civile. In : Hiez D, Villalba B. La désobéissance civile. Approches politique et juridique. Villeneuve d'Ascq:Presses Universitaires du Septentrion;2008:21-34.
6. de la Boétie E. Discours de la servitude volontaire. Clamecy : Éditions Mille et une nuits;1995.
7. Hiez D, Villalba B. Réinterroger la désobéissance civile. In : Hiez D, Villalba B. La désobéissance civile. Approches politique et juridique. Villeneuve d'Ascq:Presses Universitaires du Septentrion;2008:11-6.
8. Thoreau HD. La désobéissance civile. Clamecy : Éditions Mille et une nuits;1996:12.
9. Mellon C. Émergence de la question de la désobéissance civile. In : Hiez D, Villalba B. La désobéissance civile. Approches politique et juridique. Villeneuve d'Ascq:Presses Universitaires du Septentrion;2008:49.
10. Chassagnard-Pinet S. La désobéissance civile face à la normativité du droit. In : Hiez D, Villalba B. La désobéissance civile. Approches politique et juridique. Villeneuve d'Ascq:Presses Universitaires du Septentrion;2008:60-4.
11. Louka P. Un, deux, trois;1984.

Correspondance :

F. LEMAITRE
CHRSM site Meuse
Service des Soins intensifs
Avenue Albert Ier, 185
5000 Namur
E-mail : france.lemaitre@gmail.com

Travail reçu le 24 avril 2020 ; accepté dans sa version définitive le 6 mai 2020.